

Réunion du 28 avril 2016

L'an deux mil seize, le vingt huit avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire

Date de convocation : 16 avril 2016

Présents : Messieurs JEUDY, PERRIER, BARRET, THUIZAT, LAUSDAT et VIRLOGEUX, Mmes SOURIOUX, DESNAUDS, TOURRET, LAMARTINE, CUSIN-MASSET et GRANSEIGNE

Excusés : Madame MERITET, Messieurs LABBE et AUGENDRE.

Monsieur Claude BARRET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Jacky LABBE a donné procuration pour le vote de toutes les décisions à Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire.

.....

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

Prolongation du bail du restaurant

Madame Sourieux est arrivée à 21 h 15 et n'a pas participé au vote de la présente délibération.

Monsieur Alain Perrier, Adjoint au Maire rappelle la situation : le bail contracté avec Mme Dominique Salès au nom de « SASU LACDC » arrive à son terme le 31 mai prochain. Mme Salès a fait part de son souhait de continuer à exploiter le commerce. C'est donc le même bail qui est prolongé de façon tacite pour une durée indéterminée. Ce bail peut-être interrompu à tout moment pour non paiement des loyers ou bien avec un préavis de six mois d'une des deux parties

Monsieur le Maire propose de prolonger le bail et d'étudier la situation dans le courant du mois de septembre puisque Mme Salès s'est engagée à apurer sa dette.

Vote sur cette décision : abstention : 2
 Oui : 9 (8 + procuration)
 Non : 1

Monsieur le Maire pense qu'il faudra envisager une baisse du loyer.

Indemnités des élus

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet relatif à la délibération du conseil municipal du 28 janvier dont l'objet était les indemnités du Maire.

Le Conseil Municipal prend acte de l'observation de Monsieur le Préfet et retire sa délibération. Monsieur le Maire percevra donc l'intégralité de son indemnité en application de l'article 3 de la loi du 31 mars 2015

Le Conseil Municipal décide également de maintenir les indemnités des trois adjoints au taux pratiqué jusqu'à maintenant soit 8.5 % de l'indice brut 1015.

Borne de recharge pour les véhicules électriques

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la communauté de communes Bocage Sud pour la borne de recharge pour véhicules électriques installée par le SDE 03.

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches pour l'attribution de cette subvention.

Cabine téléphonique Place du Champ de Foire

Le Conseil Municipal souhaite que la cabine téléphonique installée depuis de nombreuses années Place du Champ de Foire ne soit pas enlevée.

Avenant au marché de travaux du CCAB 3ème tranche avec l'entreprise Eurovia

Le Conseil Municipal approuve l'avenant N° 2 au marché désigné ci-dessus, pour un montant de 2 710.20 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant tel que détaillé.

Questions diverses

Des piquets en pin seront installés autour de la pelouse Place de Richevielle. Quant aux potelets pour la rue des arches et la rue de Richevielle (devant maison Poyte), il est souhaitable d'en trouver des moins chers.

Un miroir sera installé au bout de la rue des Orfèvres (côté rue de la Poste).

Le panneau indiquant la Maison de Retraite situé en bas de la Grande Rue (vers chez Rolande) doit impérativement être déplacé car des véhicules se rendent encore jusqu'à l'ancien établissement.

Le mardi 24 mai à 11 h, un raid VTT organisé par le foyer départemental de l'aide à l'enfance composé de 6 à 8 jeunes fera une halte à l'école du Montet et déposera les drapeaux sur le fronton de l'école.

Des membres du Conseil Municipal sont opposés à l'achat par la commune de fleurs pour la gendarmerie.

L'arbre situé devant le cabinet vétérinaire (après le panneau d'agglomération) doit être abattu ainsi que le sapin qui provoque des désagréments dans le cimetière. Un devis sera demandé à plusieurs entreprises.

Les bancs en ciment qui étaient installés sur le haricot rue des Arches vers chez Monsieur et Madame Valette seront pour l'un placé à la station de lavage et pour l'autre vers le puits situé rue des Arches où un aménagement est envisagé.

Il semblerait qu'une Maison d'Assistante Maternelle ouvre bientôt ses portes à Tronget.

Un devis sera demandé à l'entreprise Cluzel pour le fauchage annuel réalisé par la commune.

L'enquête publique sur la RCEA a commencé depuis lundi jusqu'au 17 juin. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie le samedi 11 juin de 9 h à 12 h.

Le contrôle des poteaux incendie est réalisé à la fois par le SIVOM et par le SDISS. Le premier fait l'objet d'un coût annuel de 260 € pour la commune et l'autre est compris dans le contingent incendie. Reste à déterminer si ces deux interventions font double emploi.

Il faudra installer des potelets devant la maison de M. et Mme Cusin-Masset, Grande Rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.